

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : M. SERGE ANDREONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Octobre 2006**

OBJET : RD 9 Aménagement à 2x2 voies de la section du Réaltor Bilan des études préliminaires et choix d'une variante

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en date du 14 AVRIL 2004 donnant délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

La Commission Permanente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Octobre 2006 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de retenir pour la poursuite des études d'avant projet d'aménagement de la RD 9 entre Aix et Vitrolles, au droit du bassin de Réaltor, la variante sud 2 en raison du meilleur bilan coût / avantages, notamment environnementaux, qu'elle présente.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de ces études.

Le groupe UMP-UDF et apparentés ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour le Président du Conseil Général
des Bouches-du-Rhône
et par délégation